

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 20 MARS 2026****DÉPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers****En exercice 19****Présents 18****Procuration 1****Votants 19**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de RIVOIRE Marion

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-20 Election des adjoints au Maire*Exposé*

Madame la Maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.).

Madame La Maire propose une liste composée de 5 adjoints (2 hommes et 3 femmes).

Elle constate, après avoir posé la question, qu'aucune autre liste de candidats aux fonctions d'adjoint déposée. La seule liste proposée est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de cette liste.

Madame la Maire propose de passer au vote.

Décision

Les résultats sont les suivants :

Nombre de voix : 19

Bulletins blanc ou nul :

Suffrages exprimés : 19

Le candidat placé en tête de liste : Mme JEULIN-CARREY a obtenu 19 dix-neuf voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

- 1 – Mme JEULIN-CARREY Florence
- 2- Mr PARIS Benjamin
- 3- Mme MOËNNARD Charlotte
- 4-Mr JAIME Emmanuel

5-Mme GLEYES Lucie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,



La Maire,
Marion RIVOIRE

